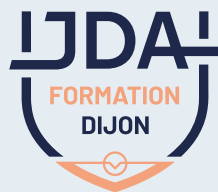




SOUS RÉSERVE D'HABILITATION



by Formapi

BPJEPS DGA

Disciplines Gymniques
Acrobatiques



OBJECTIFS

Le BPJEPS DGA (Option A : Disciplines Gymniques Acrobatiques) est un diplôme d'État de niveau 4, qui apporte les compétences suivantes:

- Animer toutes les activités gymniques
- Entraîner (jusqu'au premier niveau de la mention)
- Programmer, réaliser des cycles d'animation et d'entraînements
- Élaborer des projets pour les structures employeuses



Grâce à ce diplôme vous obtiendrez une carte professionnelle vous permettant d'enseigner contre rémunération.

Les métiers du BP JEPS DGA:

Animateur, entraîneur, porteur de projet dans le rayon de la gymnastique. Employabilité dans les collectivités territoriales, dans les club et dans les organismes des fédérations.

FORMATION

Une formation multimodale qui alterne la pratique et la théorie : en structure, en face à face pédagogique, en visio, avec des prescrits et de l'E-learning tutoré.



Durée : 10 mois

600 heures dont
180 heures de formation
à distance.



Diplôme de niveau 4

- BC1: concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC2 : valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- BC3 : concevoir, animer, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Réussir les tests d'entrée de l'organisme de formation
- Réussir les TEP
- Certificat médical (formulaire joint)

L'APPRENTISSAGE MAIS PAS QUE...

d'autres statuts sont possibles! Nous consulter

Avantages pour l'employeur :

- Bénéficier des aides à l'embauche en vigueur
- Disposer d'un régime social favorable (exonération des charges)
- Accompagnement aux démarches administratives (via nos professionnels)
- Former un candidat et lui transmettre savoir-faire & savoir-être
- Aides possibles des collectivités locales

Avantages pour l'apprenant :

- Une formation gratuite et être salarié
- Une carte d'apprenti
- Une couverture sociale, allocations familiales, congés, années de travail prises en compte pour la retraite
- L'encadrement par un tuteur et formateurs experts.
- Acquisition d'une qualification reconnue sur le marché du travail

LES AIDES FINANCIÈRES

Coût de la formation



Pris en charge par l'opérateur de compétences OPCO

Salaire de l'apprenti



Aide à l'apprentissage: 5000 euros pour les - de 30 ans*

*selon loi en vigueur

Aides complémentaires



Maître d'apprentissage: Formation obligatoire (sous réserve d'éligibilité)


RÉMUNÉRATION


**aide à l'apprentissage sur 12mois


*ou salaire minimum conventionnel si plus élevé


	Apprenti 18 à 20 ans	Apprenti 21 à 25 ans	Apprenti +25 ans*
1 ^{ère} année	802,81€ 43%	989,52€ 53%	1867,02€ 100%
Reste à charge**	386,15€	572,85€	1450,35€

CONTACTS


 @jdaformation_byformapi


 Jda formation Formapi

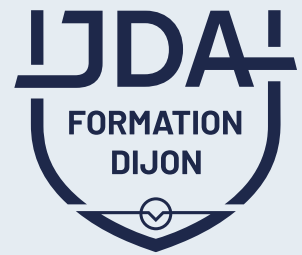
 JDA Formation Formapi

 07 63 87 70 08

 meunier.jdaformation@gmail.com

 18 Boulevard de l'Ouest 21000 Dijon

 <https://jdaformation.fr/>



by Formapi



← **INSCRIPTION**